

**GUIDE DES ÉTUDES  
MUSICALES ET  
CHORÉGRAPHIQUES  
2021 - 22**



**GUIDE  
DES ÉTUDES  
MUSICALES ET  
CHORÉGRAPHIQUES  
2021 – 2022**

# SOMMAIRE

<b>ÉTUDIER AU CONSERVATOIRE</b>	<b>4</b>
INTRODUCTION AUX ÉTUDES	5
L'ORGANISATION DES ÉTUDES MUSICALES	6
L'ORGANISATION DES ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES	10
NIVEAU DE LANGUE FRANÇAISE	13
DISCIPLINES À VALIDER POUR L'OBTENTION D'UN DIPLÔME	14
VAA OU VALIDATION D'ACQUIS ANTÉRIEURS	14
LES CRÉDITS ECTS	16
<b>ÉCHANGES ET PARTENARIATS</b>	<b>17</b>
LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX	18
LES PARTENARIATS UNIVERSITAIRES	21
LES AUTRES PARTENARIATS	24
LES FORMATIONS À L'ENSEIGNEMENT : DÉPARTEMENT DE PÉDAGOGIE	27
<b>LES VISAGES DE L'INSTITUTION</b>	<b>28</b>
<b>L'ENSEIGNEMENT AU CONSERVATOIRE</b>	<b>30</b>
<b>UNE QUESTION, UN RENSEIGNEMENT ?</b>	<b>32</b>

# ÉTUDIER AU CONSERVATOIRE

## INTRODUCTION AUX ÉTUDES

Depuis septembre 2008, les études musicales et chorégraphiques du Conservatoire de Paris sont organisées selon le **schéma LMD** :

- ▶ **L** comme **LICENCE**
- ▶ **M** comme **MASTER**
- ▶ **D** comme **DOCTORAT**

Connu dans toute l'Europe sous le nom de « processus de Bologne », ce schéma LMD répond à la volonté des ministres de l'enseignement supérieur des états européens de créer un espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), avec pour caractéristiques :

- ▶ un système de diplômes facilement lisibles et comparables
- ▶ un système fondé sur deux cycles principaux, avant et après la Licence : « [...] le second cursus devrait conduire au **master** et/ou au **doctorat** [...] » (communiqué de Bologne p.2)
- ▶ la mise en place d'un « **système de crédits** [...] ECTS [...] comme moyen approprié pour promouvoir **la mobilité** des étudiant-es le plus largement possible » (communiqué de Bologne p.2)
- ▶ une garantie de qualité « dont la responsabilité première incombe à chaque établissement lui-même » (communiqué de Berlin p.3)
- ▶ un enseignement fondé « à tous les niveaux sur la **recherche** et le développement à la pointe de la technologie, ce qui stimulera l'innovation et la créativité au sein de la société » (communiqué de Louvain - titre II.15) et amènera « les établissements d'enseignement supérieur à renforcer leurs efforts pour ancrer leurs **formations doctorales** dans des stratégies et des politiques d'établissement, et développer des parcours de carrière ainsi que des perspectives appropriées pour les doctorants et les jeunes chercheurs. » (communiqué de Londres - titre II, alinéa 2.16)

## 1<sup>ER</sup> CYCLE SUPÉRIEUR

---

**accès : concours d'entrée sans prérequis sous condition d'âge**

+ Certificat de langue française pour non francophones (cf. p. 13)

**durée : 3 ans maximum**

**diplôme délivré en fin de cycle :**

**DNSPM** (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien) pour les disciplines composition et interprètes en jazz, chant, instruments, musique ancienne et direction d'orchestre

+ **Licence de musique et musicologie** pour les étudiant-es qui le souhaitent dans le cadre d'un partenariat avec Sorbonne-Université (facultatif) (cf. p. 21)

---

## 2<sup>E</sup> CYCLE SUPÉRIEUR

---

**accès : concours d'entrée avec prérequis sous condition d'âge**

Prérequis : être titulaire dans la même discipline d'un Diplôme de 1<sup>er</sup> cycle supérieur d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger

**NB** : sont dispensés du concours d'entrée en 2<sup>e</sup> cycle supérieur les étudiant-es titulaires dans la même discipline du diplôme de 1<sup>er</sup> cycle supérieur ou DNSPM du Conservatoire de Paris avec mention Très Bien ou Bien l'année scolaire suivant son obtention dans la limite de la durée réglementaire des études en 1<sup>er</sup> cycle supérieur et ceux titulaires du DNSPM du Conservatoire de Paris avec mention Assez Bien autorisé par le jury de l'examen final du DNSPM à poursuivre leur scolarité en 2<sup>e</sup> cycle supérieur dans la même discipline l'année scolaire suivante, dans la limite de la durée réglementaire des études en 1<sup>er</sup> cycle supérieur.

+ Certificat de langue française pour non francophones (cf. p. 13)

**durée : 2 ans**

**diplôme délivré en fin de cycle :**

**diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur conférant le grade de Master**

---

## 3<sup>E</sup> CYCLE SUPÉRIEUR

### DOCTORAT DE MUSIQUE RECHERCHE ET PRATIQUE

### DOCTORAT D'ART ET DE CRÉATION/COMPOSITION MUSICALE

---

**accès : concours d'entrée avec prérequis**

Prérequis : être titulaire dans la même discipline d'un Master ou d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur délivré par un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger  
**ou** d'un DFS du CNSMDP ou d'un DNESM du CNSMDL :

▶ pour le **doctorat de Musique Recherche et Pratique** : en chant, jazz, instruments, musique de chambre ou musique ancienne

▶ pour le **doctorat d'Art et de Création SACRe** : en composition musicale

+ Certificat de langue française pour non francophones (cf. p. 13)

**durée : 3 ans**

**partenariat** : formation assurée en partenariat avec l'Université

▶ pour le **doctorat de Musique recherche et pratique** : Sorbonne Université

▶ pour le **doctorat d'Art et de Création** : Paris-Sciences et Lettres (PSL)

**diplôme délivré en fin de cycle :**

**Doctorat de Musique Recherche et Pratique** de Sorbonne Université

**ou Doctorat d'Art et de Création SACRe** de l'Université Paris-Sciences et Lettres

**NB** : les Diplômes d'artiste Interprète, le diplôme d'artiste intervenant en milieu scolaire, le diplôme de composition de musique à l'image sont d'autres cursus de 3<sup>e</sup> cycle supérieur proposés hors LMD (parcours d'études consultables sur le site du Conservatoire)

1 : La Formation supérieure aux métiers du son, l'écriture, la Musicologie et la Pédagogie ont une autre organisation : cf. p.9. Les cycles d'études supérieures Musique et les parcours d'études correspondants

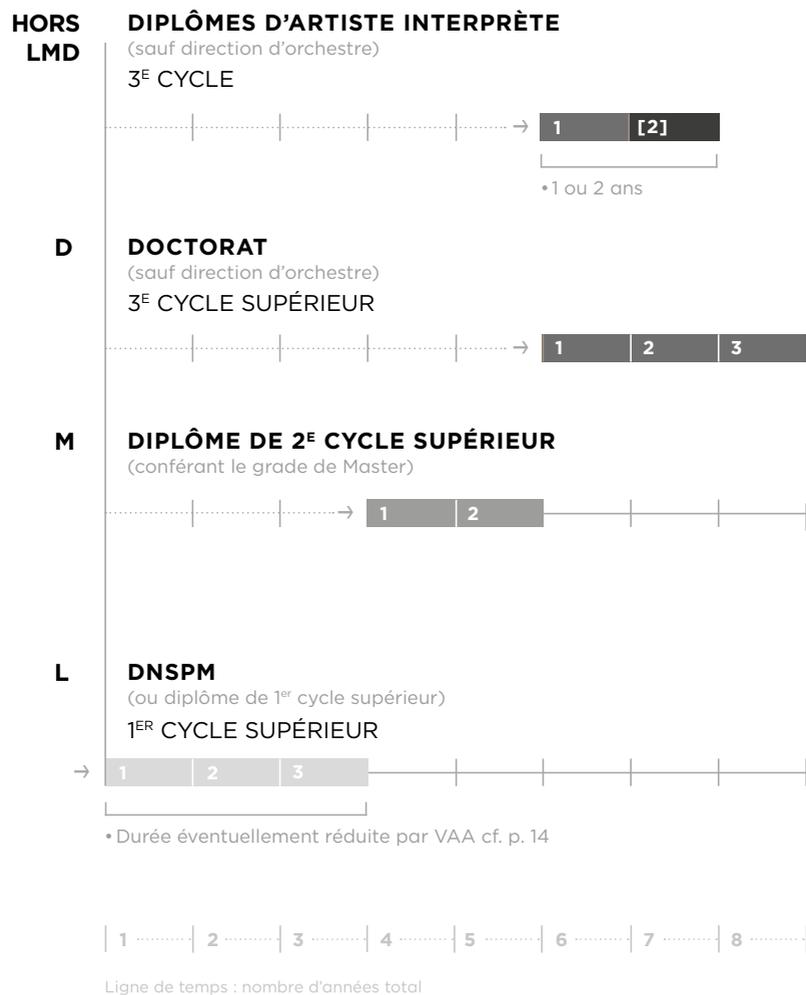
2 : Par arrêté conjoint de la ministre de la Culture et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 18 septembre 2020, le grade de Master est conféré de plein droit aux titulaires des diplômes de deuxième cycle supérieur délivrés par le Conservatoire de Paris.

# LES CYCLES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES MUSICALES

## SCHÉMA GÉNÉRAL

**CHANT, JAZZ, INSTRUMENTS, MUSIQUE ANCIENNE  
DIRECTION D'ORCHESTRE, COMPOSITION**

→ Concours d'entrée préalable à l'accès aux études



## ÉCRITURE / MUSICOLOGIE

→ Concours d'entrée préalable à l'accès aux études

**DIPLÔME DE 2<sup>E</sup> CYCLE SUPÉRIEUR**  
(conférant le grade de Master)

**L+M**



• Durée éventuellement réduite par VAA cf. p. 14

## FORMATION SUPÉRIEURE AUX MÉTIERS DU SON

→ Concours d'entrée préalable à l'accès aux études  
niveau Bac +2

**L+M**

**DIPLÔME DE 2<sup>E</sup> CYCLE SUPÉRIEUR**  
(conférant le grade de Master)



• Choix d'une direction professionnelle :  
Production musicale et sonore ou création  
musicale et sonore ou spectacle vivant

## PÉDAGOGIE - FORMATION À L'ENSEIGNEMENT

→ Concours d'entrée préalable à l'accès aux études

**M**

**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS  
DE PROFESSEUR DE MUSIQUE (CA)**

Diplôme de pédagogie et formation à l'enseignement  
de la musique conférant le grade de Master  
2<sup>E</sup> CYCLE SUPÉRIEUR



• 2 à 5 ans

**L**

**DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE (DE)**  
1<sup>ER</sup> CYCLE SUPÉRIEUR



Ligne de temps : nombre d'années total

## DANSEUR INTERPRÈTE

---

### ANNÉE PRÉPARATOIRE SUPÉRIEURE

---

**accès : concours d'entrée sans prérequis sous condition d'âge**

+ Certificat de langue française pour non francophones (cf. p. 13)

**durée : 1 an**

**diplôme délivré en fin de cycle :**

pas de diplôme délivré mais, le cas échéant,  
passage en 1<sup>er</sup> cycle supérieur

### 1<sup>ER</sup> CYCLE SUPÉRIEUR

---

**accès : direct après avoir validé le cycle préparatoire supérieur ou sur concours, sans prérequis, sous condition d'âge**

**durée : 3 ans**

**diplôme délivré en fin de cycle :**

**DNSP Danseur** (Diplôme National Supérieur Professionnel de Danseur) en danse classique ou en danse contemporaine

+ **Licence Arts du spectacle** - Danse pour les étudiant·es

**qui le souhaitent** dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Paris Saint-Denis - Paris VIII (cf. p. 22)

### 2<sup>E</sup> CYCLE SUPÉRIEUR

---

**accès : concours d'entrée avec prérequis sous condition d'âge**

+ DNSP de Danseur (ou équivalent)

+ Bac (ou équivalent)

+ Certificat de langue française pour non francophones (cf. p. 13)

**durée : 2 ans**

**diplôme délivré en fin de cycle :**

Diplôme danseur interprète : répertoire et création

## NOTATION DU MOUVEMENT

---

### 1<sup>ER</sup> CYCLE SUPÉRIEUR

---

**accès : concours d'entrée avec prérequis**

+ pratique de la danse ou d'une autre activité corporelle (mime, cirque, etc.) à un niveau professionnel

+ Bac ou équivalent

+ Certificat de langue française pour non francophones (cf. p. 13)

**durée : 2 ans**

**diplôme délivré en fin de cycle :**

**Diplôme de Notation du mouvement Benesh** ou  
**Diplôme d'analyse et écriture du mouvement** - Cinétographie Laban

### 2<sup>E</sup> CYCLE SUPÉRIEUR

---

**accès : concours d'entrée avec prérequis**

+ Diplôme de 1<sup>er</sup> cycle supérieur en Notation du mouvement (ou équivalent)

+ pratique de la danse ou d'une autre activité corporelle (mime, cirque, etc.) à un niveau professionnel

+ Certificat de langue française pour non francophones (cf. p. 13)

**durée : 2 ans**

**diplôme délivré en fin de cycle :**

**Diplôme notation du mouvement** - Choréologue Benesh ou  
**Diplôme d'analyse et écriture du mouvement** - Cinétographie Laban

# LES CYCLES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES CHORÉGRAPHIQUES

## DANSEUR INTERPRÈTE

→ Concours d'entrée préalable à l'accès aux études

### M NIVEAU DANSEUR INTERPRÈTE: RÉPERTOIRE ET CRÉATION DIPLÔME DE 2<sup>E</sup> CYCLE SUPÉRIEUR



### L NIVEAU DNSP DANSEUR 1<sup>E</sup> CYCLE SUPÉRIEUR



### ANNÉE PRÉPARATOIRE SUPÉRIEUR



## NOTATION DU MOUVEMENT LABAN OU BENESH

→ Concours d'entrée préalable à l'accès aux études

### M NIVEAU DIPLÔME DE 2<sup>E</sup> CYCLE SUPÉRIEUR



### L NIVEAU DIPLÔME DE 1<sup>ER</sup> CYCLE SUPÉRIEUR



Ligne de temps : nombre d'années total

# NIVEAU DE LANGUE FRANÇAISE POUR NON FRANCOPHONES

Les étudiant-es ressortissant-es d'États non francophones, admis-es en préparatoire supérieur ou en 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> cycle supérieur ou en Doctorat de Musique recherche et pratique doivent présenter au Conservatoire un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française référencé dans l'échelle des niveaux communs de référence du conseil de l'Europe au moins égal au niveau :

### en PRÉPARATOIRE SUPÉRIEUR

- ▶ B1 (avant le 30 juin précédant la 1<sup>re</sup> inscription)

### en 1<sup>ER</sup> CYCLE SUPÉRIEUR

- ▶ B1 (avant le 30 juin précédant la 1<sup>re</sup> inscription)

### en 2<sup>E</sup> CYCLE SUPÉRIEUR

- ▶ B1 (avant le 30 juin précédant la 1<sup>re</sup> inscription)
- ▶ B2 (avant le 10 décembre suivant la 1<sup>re</sup> inscription)

### en DOCTORAT RECHERCHE ET PRATIQUE

- ▶ C1 (à l'appui du dossier d'inscription au concours d'entrée)

# DISCIPLINES À VALIDER POUR L'OBTENTION D'UN DIPLÔME

## DISCIPLINES DES CURSUS MUSIQUE ET DANSE

Comment connaître l'ensemble des disciplines à valider pour l'obtention d'un diplôme ? Tous les **parcours d'études** des **cursus Musique et Danse** sont consultables sur le site internet :

- ▶ [www.conservatoiredeparis.fr](http://www.conservatoiredeparis.fr)
- ▶ sous le menu « **CURSUS** » puis « **+ LES DISCIPLINES** »
- ▶ **secteur correspondant à la recherche**  
Département > disciplines

## AUTRES DISCIPLINES

On peut aussi se procurer tous les parcours d'études, y compris ceux des disciplines complémentaires, en musique auprès des départements concernés, en danse auprès de la direction des études chorégraphiques.

# VAA OU VALIDATION D'ACQUIS ANTERIEURS

La validation d'acquis antérieurs (VAA) permet de faire reconnaître dès le début ou en cours de scolarité tout ou partie des enseignements suivis préalablement à l'entrée au Conservatoire afin d'éviter de suivre à nouveau un enseignement de même niveau déjà validé ailleurs ; la VAA permet éventuellement de réduire la durée de la scolarité en 1<sup>er</sup> cycle supérieur.

## COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE DE VALIDATION DE VAA

1. Remplir le formulaire prévu et l'adresser à la direction des études musicales et de la recherche ou à la direction des études chorégraphiques en joignant tout document justificatif.

2. Une commission composée de la directrice du Conservatoire, du directeur des études musicales et de la recherche et/ou du directeur des études chorégraphiques et de chef-fes de départements statue sur cette demande et propose selon les cas :

- ▶ la validation totale ou partielle
- ▶ la validation après mise en situation par le-la professeur-e
- ▶ une validation sur examen
- ▶ le rejet de la demande

Si elle est accordée, la validation permettra selon les cas :

- ▶ la validation totale d'une discipline et l'attribution des points ECTS correspondants dans le cursus CNSMD de Paris
- ▶ la dispense de tout ou partie des cours d'une ou plusieurs disciplines mais pas de l'examen final de la ou les disciplines
- ▶ l'attribution d'une partie des points ECTS d'une ou plusieurs disciplines

**NB :**

- ▶ Les activités musicales collectives ne peuvent faire l'objet d'une VAA.
- ▶ Les enseignements de même nature suivis au CNSMD de Lyon donnent lieu à validation totale et attribution des points ECTS pour les disciplines correspondantes au CNSMD de Paris.
- ▶ Pour certaines disciplines complémentaires, un test d'exemption est, selon les cas, obligatoire ou proposé en début de scolarité.

ECTS signifie **European Credits Transfer System**,  
c'est à dire *Système Européen de Transfert de Crédits*.

À chaque discipline est affecté un certain nombre de points de crédits, qui traduit en chiffre la **quantité moyenne de temps** que cette discipline demande à l'étudiant-e proportionnellement à l'ensemble de son cursus. Cette quantité de temps prend en compte à la fois la durée du cours, le temps de travail personnel et éventuellement le temps passé en épreuves d'examens. Ces points sont **attribués** à l'étudiant-e lorsqu'il-elle a **validé** cette discipline selon les modalités prévues dans son cursus.

### L'ensemble des disciplines d'un cursus doit totaliser :

- ▶ Pour le diplôme complet de 1<sup>er</sup> cycle supérieur : **180 ECTS**
- ▶ Pour le diplôme complet de 2<sup>e</sup> cycle supérieur : **120 ECTS**
- ▶ en 3<sup>e</sup> cycle supérieur, pour le Doctorat seulement : **180 ECTS**

### Il est très important de noter que :

- ▶ le nombre de crédits attribué à une discipline est sans lien avec l'importance que cette discipline revêt dans le cursus
- ▶ l'attribution des points de crédits à un étudiant-e lorsqu'il-elle a validé une discipline n'est pas une note de qualité pour son travail mais la confirmation qu'il-elle a rempli le contrat de temps moyen pour cette discipline.
- ▶ un même cours peut avoir des points de crédits différents selon les objectifs qu'il vise et/ou la proportion de temps qu'il engage pour l'étudiant-e dans un cursus ou dans un autre.

L'ECTS est avant tout **une méthodologie** destinée à permettre la mobilité des étudiant-es et des enseignant-es à travers tout l'espace européen de l'enseignement supérieur. L'utilisation des points ECTS vise à la **reconnaissance académique totale**, condition *sine qua non* de la mobilité étudiante, qui suppose que la période d'études à l'étranger (y compris les examens et autres formes d'évaluation) remplace effectivement une période d'études comparable (y compris les examens et autres formes d'évaluation) au sein de l'établissement d'origine, en dépit des éventuelles différences de contenu du programme fixé.

# LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX MUSIQUE

Les échanges internationaux avec nos nombreuses institutions partenaires permettent aux étudiant-es qui le souhaitent, notamment grâce aux crédits ECTS, de valider à l'étranger une partie de leur scolarité.

## LES ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

**ALLEMAGNE** Berlin • Universität der Künste  
Berlin • Hochschule für Musik Hanns Eisler  
Cologne • Hochschule für Musik und Tanz  
Detmold • Hochschule für Musik  
Dresde • Hochschule für Musik Carl Maria Von Weber  
Düsseldorf - Robert Schumann Hochschule Düsseldorf  
Frankfurt • Hochschule für Musik und Darstellende Kunst  
Freiburg • Hochschule für Musik  
Hambourg • Hochschule für Musik und Theater  
Hanovre • Hochschule für Musik und Theater  
Karlsruhe • Staatliche Hochschule für Musik  
Leipzig • Hochschule für Musik und Theater Felix Mendelssohn Bartholdy  
Mannheim • Staatliche Hochschule für Musik und Darstellende Kunst Mannheim  
Lubeck • Musikhochschule  
Munich • Hochschule für Musik und Theater  
Stuttgart • Staatliche Hochschule für Musik und Darstellende Kunst  
Weimar • Hochschule für Musik Franz Liszt Weimar

**AUTRICHE** Graz • Universität für Musik und Darstellende Kunst  
Salzburg • Universität für Musik und Darstellende Kunst  
Vienne - Music and Arts University of the City of Vienna /  
Musik und Kunst Privatuniversität der Stadt Wien  
Vienne • Universität für Musik und Darstellende Kunst

**BELGIQUE** Bruxelles • Conservatoire Royal / Koninklijk Conservatorium

**BRÉSIL** Université de l'Etat de Campinas

**CANADA** Montreal • l'Université de Montreal (UDeM)

**DANEMARK** Copenhague • Rythmic Music Conservatory  
Copenhague • Det. Kgl Danske Musikonservatorium / The Royal Danish Academy of Music

**ESPAGNE** Barcelone • Conservatori Superior de Música del Liceu  
Barcelone • Escola Superior de Música de Catalunya  
Grenade • Real Conservatorio Superior de Música  
Madrid • Real Conservatorio de Musica de Madrid  
San Sebastian • Musikene Centro Superior de Música de País Vasco  
Vigo • Conservatorio Superior de Musica de Vigo  
Zaragoze • Conservatorio Superior de Musica de Aragon

**ESTONIE** Tallinn • Eesti Muusikaakadeemia

**ÉTATS-UNIS** Ann Arbor • School of Music, University of Michigan  
Baltimore • Peabody Institute of John Hopkins University  
Cleveland • Cleveland Institute of Music  
Rochester • Eastman School of Music, University of Rochester  
New York • Manhattan School of Music  
Los Angeles • University of Southern California

**FINLANDE** Helsinki • Sibelius Academy

**GRANDE-BRETAGNE** Birmingham • Birmingham Conservatoire  
Londres • Royal Academy of Music  
Londres • Guildhall School of Music and Drama  
Londres • Royal College of Music  
Manchester • Royal Northern College of Music

**GRÈCE** Corfou • Ionio Panepistimio

**HONGRIE** Budapest • Liszt Ferenz Academy of Music

**ITALIE** Bolzano • Conservatorio di Musica "Claudio Monteverdi"  
Castelfranco Veneto • Conservatorio di Musica Agostino Steffani  
Florence • Scuola Musica di Fiesole  
L'Aquila • Conservatorio Statale di Musica  
Lucca • Istituto Musicale Luigi Boccherini Lucca  
Milan • Conservatorio di Musica Giuseppe Verdi  
Pesaro • Conservatorio Statale di Musica "G. Rossini" di Pesaro  
Turin • Conservatorio Statale Giuseppe Verdi Torino

**IRLANDE** Dublin • Royal Irish Academy of Music

**ITALIE** Rome • Conservatorio di Musica Santa Cecilia

**LITUANIE** Vilnius • Lithuanian Academy of Music and Theatre

**NORVÈGE** Oslo • Norges Musikkhogskole  
Trondheim • Norwegian University of Science and Technology  
(partenariat uniquement pour European Jazz Master EUJAM)

**PAYS-BAS** Amsterdam • Conservatorium van Amsterdam  
Groningen • Hanzehogeschool Groningen  
La Haye • Koninklijk Conservatorium (Royal Conservatoire)

**POLOGNE** Varsovie • Uniwersytet Muzyczny Fryderyka Chopin

**PORTUGAL** Lisbonne • Escola Superior de Musica de Lisboa

**RÉP. TCHÈQUE** Prague • Akademie Múzických umění v Praze

**ROUMANIE** Bucarest • National University of Music  
Cluj-Napoca • Academia de Muzica Gheorghe Dima Cluj-Napoca

**RUSSIE** Moscou • Moscow Gnesins Russian Academy of Music

**SUISSE** Bâle • Musik Akademie der Stadt Basel  
Genève • Haute École de musique de Genève  
Lausanne • Haute Ecole de musique de Lausanne  
Zurich • Zürcher Hochschule der Künste

**SUÈDE** Göteborg • Musikhögskolan vid Göteborg Universitet  
Malmö • Musikhögskolan i Malmö, Lunds Universitet  
Stockholm • Kungliga Musikhögskolan i Stockholm

Pour toute question relative aux modalités pratiques des échanges internationaux, s'adresser à :

Luca Dupont-Spirio (Bureau 334)

Tél : +33 (0)1 40 40 45 79

ldupontspirio@cnsmdp.fr

## LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DANSE

L'application du programme Erasmus a été récemment étendue aux études chorégraphiques ; les accords avec chacune des institutions listées ci-dessous sont à l'étude : avant toute demande d'accueil, il conviendra de vérifier la validité de l'accord et la compatibilité des cursus avec celui du Conservatoire.

### LES ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

AUTRICHE Salzburg • SEADS

ALLEMAGNE Essen • Folkwang University of the Arts

Dresden • Palucca Hochschule für Tanz

Mannheim • Dance Academy of the University for Music and performing Arts

ESPAGNE Barcelona • Institut del Teatre

ÉTATS-UNIS Los Angeles • Cal Arts

FINLANDE Helsinki • Theatre Academy, University of the Arts

PAYS-BAS Rotterdam • Codarts University of the Arts

ROYAUME-UNI Londres • The Place

Londres • Trinity Laban Conservatoire of Music and Dance

SUÈDE Stockholm • Royal Swedish Ballet School

TAIWAN Taipei • Taipei National University of the Arts (TNUA)

## LES PARTENARIATS UNIVERSITAIRES

### LA LICENCE DE MUSIQUE ET MUSICOLOGIE

Pour les étudiant-es des cursus Musique, le Conservatoire de Paris bénéficie d'un partenariat avec l'UFR de Musique et musicologie de Sorbonne Université pour l'obtention d'une Licence de Musique et musicologie conjointement au DNSPM ou au diplôme de 1<sup>er</sup> cycle supérieur ou au diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur d'écriture, de musicologie ou de musicien ingénieur du son.

L'obtention de cette Licence universitaire n'est pas obligatoire mais facilite la mobilité des étudiant-es qui veulent suivre un Master dans une autre institution, notamment à l'Université.

#### Dans le cadre de ce partenariat, la Licence comprend :

- ▶ le DNSPM complet (ou équivalent) du Conservatoire de Paris
- ▶ la validation à l'Université des enseignements suivants, répartis sur 4 semestres, dans cet ordre :

**Semestre 1 :** Domaine musicologique

(1 cours au choix dans une liste) – 26 heures

**Semestre 2 :** Domaine musicologique (1 cours au choix dans une liste) **OU** Évolution du langage musical/Analyse MedRen – 26 heures

**Semestre 3 :** Domaine musicologique (1 cours au choix dans une liste) **OU** Évolution du langage musical/Analyse XIX<sup>e</sup> siècle – 26 heures

**Semestre 4 :** Domaine musicologique (1 cours au choix dans une liste) **OU** Évolution du langage musical/Analyse XX<sup>e</sup> - XXI<sup>e</sup> siècles – 26 heures

#### NB :

- ▶ Pour suivre ce parcours, l'inscription et le paiement des droits à l'Université sont nécessaires ; l'étudiant-e doit remplir les conditions d'inscription à l'Université, notamment au regard du Baccalauréat.
- ▶ L'étudiant-e est libre de choisir à quel stade de ses études au Conservatoire il-elle souhaite commencer ce parcours universitaire.
- ▶ L'étudiant-e peut suivre un ou deux cours universitaires maximum par année de scolarité au Conservatoire.
- ▶ Les étudiant-es de la Formation supérieure aux métiers du son bénéficient d'un autre parcours universitaire : se reporter au parcours d'études FSMS.

## **PARTENARIAT 2<sup>E</sup> CYCLE SUPERIEUR - MUSIQUE**

Tout-e étudiant-e de 2<sup>e</sup> cycle supérieur du Conservatoire peut choisir, avec l'accord des responsables pédagogiques des deux établissements, de suivre et valider dans son cursus Conservatoire un cours ou séminaire du Master Musique et musicologie de Sorbonne Université.

## **LA LICENCE ARTS DU SPECTACLE - DANSE**

Un partenariat entre le Conservatoire de Paris et l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis permet aux étudiant-es admis-es en 1<sup>er</sup> cycle supérieur d'obtenir, conjointement avec le DNSP de Danseur, et sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'Université, la Licence Art du spectacle chorégraphique. Les rythmes d'acquisition de la Licence et du DNSP de Danseur peuvent être soit en phase, soit dissociés. Tous les enseignements validés et les ECTS attribués par l'Université sont acquis.

Une mutualisation des enseignements entre l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et le Conservatoire permet un double parcours d'études cohérent en termes de contenu et d'emploi du temps. En conséquence, les étudiant-es peuvent obtenir sereinement les 60 ECTS nécessaires à la délivrance de la Licence.

### **Ces 60 ECTS se répartissent comme suit :**

▶ 32 ECTS sont acquis à la fin du DNSP3, l'Université reconnaît ainsi la valeur des contenus de la formation dispensée au Conservatoire

▶ 28 ECTS sont acquis après le suivi de cinq unités d'enseignement :

Analyse d'œuvre, enseignement qui s'intègre dans l'UE 5 Culture chorégraphique et artistique des semestres 5 et 6 du DNSP	<b>36 h</b>
Histoire de la danse	<b>36 h</b>
Introduction aux discours sur le corps	<b>36 h</b>
Analyse des pratiques	<b>36 h</b>
Outils et analyse de l'expérience accompagnement pour l'élaboration d'un dossier personnel et pour la production de ce dossier	<b>6 h</b>

### **NB :**

▶ Pour suivre ce parcours, l'inscription et le paiement des droits à l'Université sont nécessaires ; l'étudiant-e doit remplir les conditions d'inscription à l'Université (notamment au regard du Baccalauréat).

▶ L'étudiant-e peut choisir à quel stade de ses études au Conservatoire il-elle souhaite suivre les cours universitaires, à condition d'être parvenu au moins en 2<sup>e</sup> année de cursus de Danseur interprète du Conservatoire.

Le Conservatoire entretient également pour la musique comme pour la danse d'étroits partenariats avec les Universités Paris-Sciences et lettres (PSL), l'Université Paris-Dauphine, Pierre et Marie Curie, Paris Saint-Denis et Paris-Ouest Nanterre La Défense, l'Ircam, l'École normale supérieure (ENS), l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), l'Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences Po), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La FEMIS), l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) et l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA).

## AUTRES PARTENARIATS

Pour offrir aux étudiant-es musicien-nes et danseur-seuses un large choix de mises en situation professionnelle, de nombreux partenariats ont été initiés par le Conservatoire, en particulier avec :

- ▶ Association Française des Orchestre
- ▶ Beaux-Arts de Paris
- ▶ Festival Jazz à La Villette
- ▶ Centre national des arts du cirque
- ▶ Centre national de la danse
- ▶ Chœur de l'Orchestre de Paris
- ▶ Commune de Tremblay-en-France
- ▶ Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Paris
- ▶ Conservatoire national supérieur d'art dramatique
- ▶ Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon
- ▶ Église Protestante Allemande (Christuskirsche)
- ▶ Ensemble intercontemporain
- ▶ Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette
- ▶ Festival Automne Musical - Grand Châtelleraut
- ▶ Festival d'Automne à Paris
- ▶ Festival de l'histoire de l'art de Fontainebleau
- ▶ Festival Baroque de Pontoise
- ▶ Festival ManiFeste
- ▶ Fondation de France
- ▶ IRCAM - Centre Pompidou
- ▶ La gare
- ▶ L'art de la fugue
- ▶ La Villette
- ▶ le Bal Blomet
- ▶ Les Saisons Saint Eustache
- ▶ Enfance au cinéma/Mon Premier Festival
- ▶ Mairie de Noisy-le-sec
- ▶ Musée de l'Armée

- ▶ Musée de la musique
- ▶ Musique des gardiens de la paix de la Préfecture de police de Paris
- ▶ Musée Jean-Jacques Henner
- ▶ Musique@Paris Sciences et Lettres (PSL)
- ▶ Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris
- ▶ Opéra national de Paris
- ▶ Orchestre de Picardie
- ▶ Orchestre régional de Normandie
- ▶ Orchestre philharmonique de Radio France
- ▶ Paroisse Sainte Claire
- ▶ Palais de la Porte Dorée
- ▶ Philharmonie de Paris, Cité de la Musique
- ▶ ProQuartet - Centre européen de musique de chambre
- ▶ Red Note Ensemble
- ▶ Royal College of Music
- ▶ Théâtre Blossac
- ▶ Théâtre de la Ville
- ▶ Chaillot Théâtre National de la Danse
- ▶ Ville de Breuillet

En danse, dans le cadre du 2<sup>e</sup> cycle supérieur, les étudiant-es bénéficient d'un accompagnement leur permettant de réaliser des stages en milieu professionnel.

Les étudiant-es danseur-seuses bénéficient de nombreuses mises en situation professionnelle via notamment les représentations de l'Ensemble chorégraphique, en 2<sup>e</sup> cycle qui se déroulent chaque année dans les salles publiques du Conservatoire ainsi que lors de tournées en France comme à l'étranger.

En 1<sup>er</sup> cycle DNSP, ils-elles doivent également valider un stage en milieu professionnel d'au moins une semaine au sein d'une école ou d'une compagnie de danse, française ou étrangère.

## AUTRES PARTENARIATS (SUITE)

Le Conservatoire a noué pour eux des partenariats avec de nombreuses structures, dont notamment le Centre national de la danse, le Théâtre national de Chaillot, les différents centres chorégraphiques, les ballets des principaux opéras français et européens...

**Outre les bourses sociales publiques, tous les étudiant-es peuvent profiter sous certaines conditions du soutien apporté sur fonds privés par des particuliers, des fondations ou des institutions partenaires.**

Ces aides privées se déclinent en aides aux études, aides aux projets ou aides à la mobilité. Il existe par ailleurs un dispositif de bourses d'urgence.

Les aides privées font l'objet d'appels à candidatures auprès des étudiant-es tout au long de l'année. Les sélections se font sur dossier par une commission d'attribution des bourses et parfois sur audition. Sauf mention contraire, les étudiant-es peuvent candidater à plusieurs aides privées.

**Pour se tenir informé du calendrier et déposer sa candidature :**

▶ Consulter le site internet du Conservatoire :  
vie scolaire > bourses et aides

▶ Consulter le Guide des aides privées

▶ Se renseigner auprès du Bureau des aides privées 330  
(3<sup>e</sup> étage) :

Amélie Fleith  
Chargée des aides privées  
01 40 40 45 93  
afleith@cnsmdp.fr

## LES FORMATIONS À L'ENSEIGNEMENT L'ACCÈS AU DÉPARTEMENT DE PÉDAGOGIE

### MUSIQUE

#### CERTIFICATS D'APTITUDE (CA) - DIPLOME D'ÉTAT (DE)

Le Conservatoire de Paris est habilité par le ministère de la Culture à délivrer à l'issue d'une formation au sein du département de pédagogie :

▶ le **Diplôme d'état de professeur de musique**

Les étudiant-es interprètes en cours d'études en 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle supérieur peuvent se présenter au concours d'entrée de la formation diplômante au DE.

▶ le **Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de musique** accompagné d'un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle supérieur de Pédagogie conférant le grade de Master

Les étudiant-es peuvent se présenter au concours d'entrée de la formation diplômante au CA de professeur avec dispense de l'admissibilité s'ils-elles ont été admis à suivre ou à poursuivre, dans la discipline, le domaine et l'option du certificat d'aptitude attendu, un 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle supérieur en musique dispensé par l'un des CNSMD de Paris et de Lyon.

L'organisation de la scolarité de la formation diplômante au CA de professeur est modulable de 2 à 5 ans.

▶ le **Certificat d'Aptitude aux fonctions de directeur** dans les conservatoires classés par l'État - au premier rang desquelles les CRR ou CRD (Conservatoires à rayonnement régional ou départemental)

### DANSE

Pour la formation au Diplôme d'État (DE) et au Certificat d'Aptitude (CA) de professeur de danse, consulter :

▶ le Centre national de la danse de Pantin 01 41 83 98 76

▶ le Centre national de la danse de Lyon 04 72 56 10 70

Dès les premières heures de son existence, en 1795, jusqu'à aujourd'hui, le Conservatoire de Paris pose la question du statut de l'artiste et de sa place dans la société. La définition du « parfait musicien » est au cœur des questionnements qui animent depuis plus de 200 ans les directeur-trices et professeur-es successifs de cette grande institution. Le mouvement entre passé et présent, entre spécialisation et « combinaison humaniste de disciplines », selon l'expression d'Yves Gérard<sup>1</sup>, y caractérise l'artiste en puissance et en acte.

Cette marche sur un fil, ce permanent travail d'équilibre est inscrit dans les gènes du Conservatoire depuis qu'il a défini ses premiers objectifs, alors que la Révolution fait naître l'idée d'une école à la fois destinée à l'enseignement d'une élite musicale et accessible au plus grand nombre. Conçu à l'origine pour permettre l'éclosion de talents français, dans une optique d'excellence nationale — Liszt, qui se vit en refuser l'accès en 1823 pour une question de nationalité, en fit les frais — l'établissement s'est ouvert au fil de son histoire aux étranger-ères, qui constituent aujourd'hui une partie non négligeable de ses forces vives, tant du côté des étudiant-es que de celui des professeur-es.

Véritable cité musicale, le Conservatoire s'inscrit dans une société dont les évolutions modulent ses approches et s'attache ainsi à relever les défis de la modernité. La fusion de la jeune École royale de chant et de l'Institut royal de musique, en 1795, qui aboutit à sa naissance ne représente que la première étape d'un parcours marqué par l'intégration de nouvelles problématiques. Sans perdre de vue le cœur historique de son enseignement (chanter, jouer, composer à un niveau d'excellence), le Conservatoire se définit comme une institution en évolution.

En témoignent les ouvertures de classes qui ponctuent son parcours : à l'interprète — l'une des incarnations possibles du musicien-ne, qui peut aussi se faire chef-fe d'orchestre ou musicologue dès la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle — sont accessibles des instruments de plus en plus nombreux au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, dans une démarche inclusive qui se prolonge jusqu'à aujourd'hui (classes de percussion ou de saxophone depuis les années 1940, classe d'accordéon depuis 2002, classe de musique à l'image en 2012...).

En parallèle, les danseur-ses intègrent l'établissement en deux salves (femmes puis hommes) tandis que les comédien-nes poursuivent leur formation sous la bannière du Conservatoire national supérieur d'art dramatique à partir de 1946. Toujours dans une démarche d'extension du champ artistique en général et musical en particulier, l'après-guerre voit l'école s'ouvrir aussi aux possibilités offertes par la spécialisation des styles et des pratiques : musique ancienne et jazz, notamment, complètent le panel proposé aux instrumentistes.

L'idéal d'éducation prôné par le Conservatoire, héritier des Lumières et de l'Encyclopédie, se double d'un idéal de diffusion. Tout comme les chef-fes d'orchestre formés par l'institution se font, selon le souhait de Louis Fourestier en 1948, des « messagers de notre musique »<sup>2</sup>, les instrumentistes et théoricien-nes réactualisent en permanence le lien entre l'art et la société. Le rayonnement de ce modèle pédagogique s'incarne dans un rapport à la scène essentiel à la formation, qui permet la confrontation de l'artiste au public.

La transmission d'un savoir des professeur-es vers les étudiant-es, transmission interne, se double ainsi d'une transmission externe, des pratiquant-es vers les auditeur-trices. Les examens publics, mis en place dès les premières décennies d'existence du Conservatoire, sont complétés par une politique de concerts exigeante, qui se prolonge aujourd'hui sous des formes variées, des nombreux spectacles jusqu'aux rencontres diverses.

En lien avec l'intégration, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, du compositeur-trice au sein du Conservatoire, qui offre par là « la chance d'une sociabilité particulière entre plusieurs types de musiciens »<sup>3</sup>, se pose la question de la création — une question que les « concerts d'émulation » mis en place en 1828 se chargent d'explorer afin de « réunir l'apprenti-chercheur, le jeune interprète et le nouveau créateur »<sup>4</sup>. Commandes d'œuvres à l'extérieur et interprétation des travaux des étudiant-es en composition ou en écriture contribuent à la vitalité de la production artistique, tout comme la recherche, dont la place au sein du Conservatoire s'affirme de plus en plus clairement, participe à l'éclosion de nouveaux savoirs.

Aujourd'hui, l'importance accordée à la polyvalence des compétences et au travail interdisciplinaire, tout comme le décroisement des univers et esthétiques ou encore la maîtrise de l'environnement musical via la mise en situation des étudiant-es contribuent à faire du Conservatoire une institution en prise directe avec l'évolution de la figure du musicien-ne.

<sup>1</sup> *Le Conservatoire de Paris : regards sur une institution et son histoire*, sous la direction d'Emmanuel Hondré, Paris, Association du bureau des étudiants du Conservatoire national supérieur de musique, 1995.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Jean-Claire Vançon, « Créer pour transmettre », in *Le Journal du Conservatoire* n° 67, juin-septembre 2006.

<sup>4</sup> Corinne Schneider, *Le Conservatoire de Paris : regards sur une institution et son histoire*, ibid.

## L'ENSEIGNEMENT ET L'EXCELLENCE ARTISTIQUE

L'enseignement est centré à la fois sur la maîtrise pratique nécessaire à l'exercice des arts ou professions de la musique ou de la danse et sur l'acquisition d'un ensemble important de connaissances théoriques et pratiques où la recherche occupe une place de premier plan ; la formation complète est articulée autour de trois axes complémentaires :

- ▶ la formation technique et artistique dispensée au sein d'une ou plusieurs disciplines ou dominantes dites « principales »
- ▶ la formation générale, artistique et culturelle, y compris la formation par la recherche
- ▶ la pratique des activités d'ensemble

À chacun de ces axes correspond un ensemble de savoirs et de savoir-faire dont l'acquisition est organisée en parcours permettant les orientations et spécialisations nécessaires à la responsabilisation de l'étudiant-e et à sa professionnalisation. La connaissance des institutions culturelles, des milieux artistiques internationaux et des aspects pratiques des métiers fait partie intégrante de la formation.

Dans une logique de grande école dont l'enseignement se veut axé sur l'excellence, l'admission se fait sur concours d'entrée sélectifs (taux de réussite moyen : 19%) auxquels se présente un nombre important de candidat-es dont 20% environ sont ressortissant-es de pays étrangers.

L'accompagnement professionnel et l'apprentissage de la scène complètent la formation : des partenariats artistiques avec de nombreuses structures de diffusion ainsi qu'un réseau international dynamique proposant programmes conjoints, échanges, résidences et tournées dans plus de 40 pays permettent d'organiser chaque année près de 370 manifestations dans le domaine du spectacle vivant musical ou chorégraphique, dont 160 environ hors les murs.

Un partenariat avec l'Orchestre de Paris d'une part, l'Orchestre philharmonique de Radio-France d'autre part, autorise chaque année la tenue d'une académie d'orchestre au sein de chacune de ces phalanges de renom qui accueillent dans leurs rangs plusieurs étudiant-es du Conservatoire dûment sélectionné-es sur audition par les solistes de ces orchestres.

Les enquêtes d'insertion professionnelle menées trois ans après l'obtention du diplôme témoignent d'un taux d'insertion élevé et globalement stable depuis bientôt cinq ans : toutes disciplines confondues, près de 92% des ancien-nes étudiant-es diplômé-es exercent leur activité principale dans un des métiers du « référentiel d'activités » de leur diplôme, y compris l'enseignement de leur discipline.

# UNE QUESTION, UN RENSEIGNEMENT ?

POUR TOUTE **QUESTION** RELATIVE  
AUX **ÉTUDES**, S'ADRESSER À

---

<b>Philippe Brandeis</b> Directeur des études musicales et de la recherche	Tél : +33 (0) 1 40 40 47 98 Fax : +33 (0) 1 40 40 45 00 <a href="mailto:etudemusic@cnsmdp.fr">etudemusic@cnsmdp.fr</a>
<b>Cédric Andrieux</b> Direction des études chorégraphiques	Tél : +33 (0) 1 40 40 46 33 Fax : +33 (0) 1 40 40 46 02 <a href="mailto:danse@cnsmdp.fr">danse@cnsmdp.fr</a>
<b>Gil Oltz</b> Chef du département des disciplines vocales	Tél : +33 (0) 1 40 40 46 25 Fax : +33 (0) 1 40 40 45 00 <a href="mailto:vocal@cnsmdp.fr">vocal@cnsmdp.fr</a>
<b>Clément Carpentier</b> Responsable du département des disciplines instrumentales classiques et contemporaines	Tél : +33 (0) 1 40 40 45 04 Fax : +33 (0) 1 40 40 47 68 <a href="mailto:instrum@cnsmdp.fr">instrum@cnsmdp.fr</a>
<b>Pascal Bertin</b> Chef du département de musique ancienne	Tél : +33 (0) 1 40 40 46 38 Fax : +33 (0) 1 40 40 45 00 <a href="mailto:baroque@cnsmdp.fr">baroque@cnsmdp.fr</a>
<b>Riccardo del Fra</b> Chef du département jazz et musiques improvisées	Tél : +33 (0) 1 40 40 45 83 Fax : +33 (0) 1 40 40 45 00 <a href="mailto:jazz@cnsmdp.fr">jazz@cnsmdp.fr</a>
<b>Yannaël Pasquier</b> Chef du département écriture, composition et direction d'orchestre	Tél : +33 (0) 1 40 40 46 82 Fax : +33 (0) 1 40 40 45 00 <a href="mailto:ecritcompodirectiondpt@cnsmdp.fr">ecritcompodirectiondpt@cnsmdp.fr</a>
<b>Liouba Bouscant</b> Cheffe du département musicologie et analyse	Tél : +33 (0) 1 40 40 46 43 Fax : +33 (0) 1 40 40 45 00 <a href="mailto:musicol@cnsmdp.fr">musicol@cnsmdp.fr</a>
<b>Serge Cyferstein</b> Chef du département de pédagogie, formation à l'enseignement	Tél : +33 (0) 1 40 40 45 81 Fax : +33 (0) 1 40 40 45 00 <a href="mailto:pedago@cnsmdp.fr">pedago@cnsmdp.fr</a>
<b>Denis Vautrin</b> Chef du département des métiers du son	Tél : +33 (0) 1 40 40 46 14 Fax : +33 (0) 1 40 40 47 68 <a href="mailto:deptson@cnsmdp.fr">deptson@cnsmdp.fr</a>



**CONSERVATOIRE  
NATIONAL SUPÉRIEUR  
DE MUSIQUE ET  
DE DANSE DE PARIS**

209, avenue Jean-Jaurès  
75019 Paris  
Tél +33 (0)140 40 45 45  
[www.conservatoiredeparis.fr](http://www.conservatoiredeparis.fr)